

FAIRE RECONNAÎTRE SES COMPÉTENCES ET OBTENIR UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

**ÊTES-VOUS UNE PERSONNE IMMIGRANTE,
AYANT LA CITOYENNETÉ CANADIENNE
OU LA RÉSIDENCE PERMANENTE?
VOUS POSSÉDEZ UN MÉTIER?**

Alors faites reconnaître vos compétences et obtenez un certificat de qualification professionnelle, que vous ayez ou non un emploi, il est possible d'obtenir un certificat qui vous permettra de....

- Trouver un emploi à la hauteur de vos véritables compétences
- Préserver votre emploi actuel
- Accéder à des promotions
- Améliorer vos conditions d'emploi
- Accroître vos valeurs sur le marché du travail
- Contribuer à la renommée de votre employeur

Informez-vous

sans tarder auprès du Comité d'adaptation
de la main-d'œuvre
-Personnes immigrantes-

514-788-5329
www.camo-pi.qc.ca



C'est une démarche facile en 4 étapes

PRENDRE CONNAISSANCE DE LA NORME PROFESSIONNELLE DE SON MÉTIER

Qu'est-ce qu'une norme professionnelle ? C'est l'ensemble des compétences et des conditions requises pour exercer un métier. Pour chaque métier pouvant conduire à l'émission d'un certificat de qualification professionnelle, il existe une norme professionnelle. Renseignez-vous sur la norme de votre métier et les conditions requises en nous téléphonant ou en consultant le site emploiquebec.net sous « Guide de la qualification professionnelle ».

1

FAIRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE SES COMPÉTENCES

Vous pensez maîtriser les compétences décrites dans la norme professionnelle de votre métier, Inscrivez-vous pour une demande de reconnaissance de vos compétences en ligne (www.camo-pi.qc.ca) et ou par téléphone (514-788-5329). Le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes pourra vous guider vers les ressources pertinentes et vous soutiendra à chaque étape.

2

FAIRE ÉVALUER SES COMPÉTENCES

Pour chaque métier ciblé, des processus et des outils ont été développés afin d'évaluer chacune des compétences décrites dans la norme professionnelle. Il n'y a pas de coût associé à cette démarche. Les processus et les outils diffèrent d'un métier à l'autre, nous pouvons vous en informer.

3

OBTENIR UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Une fois l'évaluation complétée, si vous avez démontré que vous maîtrisiez l'ensemble des compétences liées à l'exercice de votre métier, un certificat de qualification professionnelle vous sera délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour vous, c'est la reconnaissance officielle de vos compétences. Pour votre patron, vous représentez un atout qui lui permet de prétendre aux plus hauts standards de son industrie. Vous pouvez aussi obtenir une attestation pour les compétences réussies.

Si à la suite de votre évaluation, il vous manque certaines compétences pour obtenir votre certificat de qualification nous vous aiderons à les acquérir.

4

CONDITIONS :

Être une personne immigrante ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente
Être en emploi expérimenté dans le métier normé ou être sans emploi et expérimenté
Posséder au moins une année d'expérience de travail dans un métier normé acquise au Québec ou à l'étranger